

Baulon, le 23 mars 2010

Convocation du Conseil Municipal

Le mardi 30 mars 2010 à 20h

Salle des Halles

Ordre du jour

BUDGET COMMUNE:

- **Approbation du compte administratif 2009**
- **Approbation du compte de gestion 2009**
- **Affectation du résultat 2009**
- **Vote des taux d'imposition 2010**
- **Vote du budget primitif 2010**

BUDGET ASSAINISSEMENT:

- **Approbation du compte administratif 2009**
- **Approbation du compte de gestion 2009**
- **Affectation du résultat 2009**
- **Vote du budget primitif 2010**

- BATIMENTS :

- **Halle des sports – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre**
- **Halle des sports – Lot n°4 : Couverture – bardage métallique**

- ASSAINISSEMENT :

- **Taxe de raccordement au réseau**

- DIVERS

- **Travaux de mise en sécurité des abords écoles – Demande de subvention DGE**
- **Désignation d'un délégué Syndicat Départemental d'Energie 35**
- **Convention Espace petite enfance de Goven**
- **Remboursement arrhes Salle polyvalente**

**Le Maire,
Jean-Paul RIU**

Réunion du 30 mars 2010

Le trente mars deux mille dix, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars 2010, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Paul RIU, Maire.

Présents :

Mmes DUTAY Marie-Renée, GRIMAUULT Séverine, HAMON Chantal, HAMON Patricia, LACOURT Marie-Cécile, LORGEUX Karine, PAQUET Isabelle, TOURNEUR Frédérique
MM CHASLES Paul, CRAMBERT Jean-Paul, FERREOL Thierry, LE DIRACH Didier, MÉLOT Jacques, RIU Jean-Paul, THEAUDIN Bruno.

Pouvoirs :

M. RENAUD Jean-Marc donne pouvoir à M. FERREOL Thierry
M. DAVID Stéphane donne pouvoir à M. LE DIRACH Didier

Absents excusés :

M. BEGUINEL Jean-Pierre

Mme GRIMAUULT Séverine est désignée secrétaire

25/10 Approbation du Compte administratif 2009.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Isabelle PAQUET, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de 2009 dressé par M. Jean-Paul RIU, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^o) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

libellés	dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement	dépenses d'investissement	recettes d'investissement	ensemble dépenses	ensemble recettes
résultats reportés		146 906,19		201 903,54	-	348 809,73
opération de l'exercice	974 368,46	1 231 662,48	517 935,09	333 339,94	1 492 303,55	1 565 002,42
Totaux	974 368,46	1 378 568,67	517 935,09	535 243,48	1 492 303,55	1 913 812,15
résultat de l'exercice		404 200,21		17 308,39	-	421 508,60
reste à réaliser			315 386,16	62 000,00	315 386,16	62 000,00
Totaux cumulés	974 368,46	1 378 568,67	833 321,25	597 243,48	1 807 689,71	1 975 812,15
Résultat définitif		404 200,21	236 077,77			168 122,44

2^o) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de

sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Reçu le 16 avril 2010, Préfecture de Rennes

26/10 Approbation du Compte de Gestion dressé par M. Brossay et M. Jacq, Receveurs, exercice 2009

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Reçu le 16 avril 2010, Préfecture de Rennes

27/10 Budget principal : Affectation du résultat de la gestion 2009

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats constatés en section d'investissement et de

fonctionnement, lors de l'approbation du compte administratif de l'année 2009 de la commune.

Le montant de cet excédent est de 17 308.39€ pour la section d'investissement et de 404 200.21 € pour la section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, après avoir considéré le solde négatif en restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 253 386.16 € décide :

- D'affecter la totalité de l'excédent d'investissement à la section d'investissement du Budget Primitif 2010,
- D'affecter la somme de 236 077.77€ de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement du Budget Primitif 2010, et la somme de 168 122.44€ de cet excédent à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2010.

La répartition est donc réalisée ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :	
Affectation au chapitre 002 (report)	168 122.44€
Section d'investissement :	
Affectation au chapitre 10 article 1068	236 077.77€
Affectation au chapitre 001 (report)	17 308.39€

Reçu le 16 avril 2010, Préfecture de Rennes

28/10 Vote des taux d'imposition 2010

Le Conseil Municipal est appelé à fixer les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2010.

M. le Maire propose de n'augmenter pour 2010 aucune des trois taxes.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord.

Le tableau d'imposition relatif au vote des taux d'imposition 2010 s'établit ainsi :

Taxes	Taux 2009	Taux 2010
d'habitation	14,81	14,81
foncier (bâti)	17,72	17,72
foncier (non bâti)	46,03	46,03

Votants : 17
Pour : 13

Abstention : 3
Contre : 1

Reçu le 16 avril 2010, Préfecture de Rennes

29/10 Vote du budget primitif 2010

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le budget primitif 2010, lequel s'élève à :

Budget principal :

1 385 066.44 € en dépenses et recettes de fonctionnement (voté par chapitre),

2 636 236.16 € en dépenses et recettes d'investissement (voté par chapitre).

Reçu le 16 avril 2010, Préfecture de Rennes

30/10 Approbation du Compte administratif 2009 – Service Assainissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Isabelle PAQUET, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de 2009 dressé par M. Jean-Paul RIU, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^o) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

libellés	dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement	dépenses d'investissement	recettes d'investissement	ensemble dépenses	ensemble recettes
résultats reportés		14 989,71	371 211,02		371 211,02	14 989,71
opération de l'exercice	31 955,10	52 688,30	146 849,99	511 001,77	178 805,09	563 690,07
Totaux	31 955,10	67 678,01	518 061,01	511 001,77	550 016,11	578 679,78
résultat de l'exercice		35 722,91		- 7 059,24		28 663,67
reste à réaliser			12 991,42	18 868,85	12 991,42	18 868,85
Totaux cumulés	31 955,10	67 678,01	531 052,43	529 870,62	563 007,53	597 548,63
Résultat définitif		35 722,91	- 1 181,81			34 541,10

2^o) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3^o) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4^o) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Reçu le 16 avril 2010, Préfecture de Rennes

31/10 Approbation du Compte de Gestion dressé par M. Brossay et M. Jacq, Receveurs, exercice 2009 – Service assainissement

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Reçu le 16 avril 2010, Préfecture de Rennes

32/10 Affectation du résultat de la gestion 2009 - Service assainissement

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'affectation du résultat constaté en section d'exploitation, lors de l'approbation du compte administratif de l'année 2009.

Le montant de cet excédent est de 35 722.91€.

Après délibération, le Conseil Municipal, après avoir considéré le résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 7 059.24€ et l'ensemble des restes à réaliser, décide d'affecter la somme de 1 181.81€ de l'excédent d'exploitation à la section d'investissement du Budget Primitif 2010, et la somme de 34 541.10€ de cet excédent à la section d'exploitation du Budget Primitif 2010.

La répartition est donc réalisée ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :	
Affectation au chapitre 002 (report)	34 541.10€
Section d'investissement :	
Affectation au chapitre 10 article 1068	1 181.81€

Reçu le 16 avril 2010, Préfecture de Rennes

33/10 Vote du budget primitif 2010 – Service Assainissement

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le budget primitif 2010, lequel s'élève à :

Budget annexe du service assainissement :
108 550.38 € en dépenses et recettes d'exploitation (voté par chapitre),
85 059.94 € en dépenses et recettes d'investissement (voté par chapitre).

Reçu le 16 avril 2010, Préfecture de Rennes

34/10 Halle des sports – Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle le marché de maîtrise d'œuvre passé avec M. Turquety, architecte à Plélan-le-Grand et transféré en partie à l'agence C.Architecture pour les travaux de construction de la halle des sports, pour un taux de rémunération de 10.37%.

Le montant prévisionnel définitif du projet étant de 1 250 000€HT, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre sera de 129 625€HT.

Après délibérations, le Conseil Municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Votants : 17
Pour : 16

Abstention : 1
Contre : 0

Reçu le 2 avril 2010, Préfecture de Rennes

35/10 Halle des sports – Lot n°4 : Couverture – bar dage métallique

M. le Maire rappelle la déclaration sans suite du lot 4 dans le cadre des marchés de construction de la halle des sports.

Il informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement du dossier.

M. Chauvin, architecte a retravaillé sur le cahier des charges de ce lot en incluant la pose de panneaux photovoltaïques. La publicité pourrait être lancée début mai pour une attribution de marché fin juin.

Reçu le 2 avril 2010, Préfecture de Rennes

36/10 Taxe de raccordement au réseau

M. le Maire rappelle la délibération du 22 octobre 2009 augmentant le tarif de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement de 1000€ à 1250€.

Il rappelle également le courrier en date du 26 février 2008 transmis aux foyers des secteurs Le Plessix, La Clôture, et La Gare donnant un délai de 2 ans pour effectuer le raccordement et rappelant le tarif de 1000€.

Il expose aux membres du Conseil Municipal l'incompréhension de ces familles qui ont vu la taxe augmenter au cours de ces 2 ans, et la difficulté rencontrée pour réaliser ces travaux dans le délai imparti.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que ces familles soient autorisées à réaliser leur branchement au tarif initial, soit 1 000€. Elles seront informées que le branchement devra être réalisé et constaté au plus tard le 30 septembre 2010.

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Reçu le 2 avril 2010, Préfecture de Rennes

37/10 Travaux de mise en sécurité des abords écoles – Demande de subvention DGE

L'accès aux écoles de Baulon, tant pour les piétons que pour les voitures n'étant pas satisfaisant, des travaux de sécurisation des abords de l'école maternelle publique et de l'école privée sont envisagés.

- PHASE 1 : L'aménagement d'un parking d'environ 14 places devant l'école maternelle publique, qui viendrait en complément de l'actuel parking (8 places).
- PHASE 2 : L'aménagement d'un parking d'environ 15 places pour l'école privée
- PHASE 3 : L'aménagement de trottoirs et de 7 places de stationnement dont 2 pour des arrêts minute pour un accès sécurisé à l'école privée (rue du Temple).

Le coût prévisionnel de ces trois phases est le suivant :

Phase 1 :	6 085€HT
Phase 2 :	6 748€HT
Phase 3 :	59 235€HT
TOTAL :	72 068€HT

Pour la phase 1, une subvention au titre des amendes de police a été demandée pour un montant d'environ 1 742€

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise en charge du coût de ces travaux et sollicite l'aide de l'Etat par l'attribution d'une subvention DGE d'un montant de 25 224€.

Reçu le 31 mars 2010, Préfecture de Rennes

38/10 Désignation d'un délégué Syndicat Départemental d'Energie 35

M. le Maire rappelle la création du Syndicat Départemental d'Energie 35 à compter du 1^{er} mars 2010. Il précise qu'un délégué doit être désigné pour chaque collectivité adhérente.

M. Didier LE DIRACH est désigné délégué auprès du SDE 35

Reçu le 2 avril 2010, Préfecture de Rennes

39/10 Convention Espace petite enfance de Goven

M. Thierry FERREOL, adjoint, présente le projet de convention de partenariat entre les communes de Baulon, Lassy et Goven concernant l'espace petite enfance de Goven.

A compter du 1^{er} avril, la commune de Goven met à disposition de l'espace petite enfance les locaux nécessaires à l'accueil des enfants, ainsi que les moyens humains et matériels nécessaires à son bon fonctionnement.

Trois places sont prioritairement réservées aux familles de Baulon.

Les communes de Baulon et Lassy participeront aux frais de fonctionnement au prorata du nombre d'heures qu'elles auront réservé, quelque soit le temps de présence des enfants accueillis.

Chaque mois de janvier, une régularisation sera effectuée au vu des dépenses réellement engagées par la commune de Goven.

Les participations des communes seront calculées en fonction des aides perçues, notamment du Conseil Général, de la CAF et de la MSA.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention établie pour une durée de quatre ans, prenant effet au 1^{er} avril 2010.

Reçu le 2 avril 2010, Préfecture de Rennes

40/10 Remboursement arrhes Salle polyvalente

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la réservation de la salle polyvalente pour le 8 mai 2010 faite par M. et Mme ROGER Michel. Il rappelle que des arrhes avaient été versées à la réservation pour un montant de 135€.

Pour raison de santé, cette réservation a été annulée par courrier reçu le 1^{er} décembre 2009.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder à M. et Mme ROGER Michel le remboursement des arrhes versés.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que les 135€ d'arrhes versées soient intégralement remboursées.

Reçu le 2 avril 2010, Préfecture de Rennes

41/10 Divers

Souhaits de formation : M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leurs éventuels souhaits de formation à transmettre à la communauté de commune avant le 30 avril 2010.

Séverine Saulnier, l'animatrice jeunesse de la commune change de poste. Elle sera remplacée dès le 1^{er} avril (période de tuilage).

Mme TOURNEUR Frédérique informe d'un problème en entrée de bourg coté Chapelle Bouexic, où il lui semble important de ralentir la circulation.

Reçu le 2 avril 2010, Préfecture de Rennes